

# MAPHA MARGUERITE



## LIVRET D'ACCUEIL

MAPHA MARGUERITE

Domaine Pémartin

64 210 BIDART

Téléphone : 05 59 41 98 92 ou 94.52

[secpm@apajh64-40.com](mailto:secpm@apajh64-40.com)

*Nous vous souhaitons la bienvenue à la Mapha Marguerite et nous vous remercions d'avoir pris contact avec nous. Ce document a pour finalité de vous renseigner sur notre établissement et ses modalités d'accueil.*

## **1 - LA MAPHA MARGUERITE**

Géré par l'APAJH Côte Basque – Sud des Landes, la MAPHA Marguerite se situe à Bidart, à 10 minutes de Biarritz.

L'Établissement a une capacité d'accueil autorisée de 8 places et propose une prise en charge médico-sociale qui a pour vocation de promouvoir l'autonomie, la qualité de vie et la santé de personnes adultes handicapées retraitées d'ESAT.

La mission s'exerçant à travers la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé, associé à un hébergement, comprenant des actions d'accompagnement du quotidien, de socialisation, d'insertion et de soins garantissant les droits et la participation des personnes concernées, ainsi que leur protection et la prévention des risques que leur vulnérabilité peut leur faire courir.

## **2 - REGLEMENTATION**

La MAPHA Marguerite est un établissement sous la compétence du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, il délivre l'autorisation de fonctionner, et en assure la tarification et le contrôle.

Il est habilité à recevoir des Bénéficiaires de l'Aide Sociale détenteurs de l'Orientation délivrée par la CDAPH.

Préalablement à la demande de prise en charge au titre de l'aide sociale, c'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui délivre une notification d'orientation en MAPHA.

### 3 - L'ORGANISATION ARCHITECTURALE

Avec ses 38 hectares situés sur une colline, le domaine Pémartin dispose de vastes espaces, souvent arborés, qui confèrent au lieu un agréable caractère champêtre.

Le bâtiment abritant la MAPHA va permettre de créer un lieu de vie de type familial inséré dans le cadre de vie des personnes handicapées âgées au sein des structures existantes de l'Association (ESAT et Foyer d'Hébergement) tout en leur proposant un accueil spécifique lié à l'évolution de leurs besoins. Il permettra d'éviter le déracinement pour des personnes déjà fragilisées du fait de leur handicap et qui, parfois, peuvent être désorientées et/ou déstabilisées par un éventuel déplacement. Et ainsi de créer une continuité dans l'accompagnement et le soutien aux personnes handicapées âgées tout au long de leur vie.



D'un point de vue organisationnel, enfin, cette implantation entrainera une mutualisation des moyens par l'utilisation d'un ensemble de services et fonctions déjà présents sur le site et permettra de bénéficier de l'expérience et des compétences des salariés du Foyer de vie pour l'accompagnement des personnes handicapées âgées.

## **4 - LES MISSIONS GENERALES DE L'ETABLISSEMENT :**

### **EVITER LE SENTIMENT DE RUPTURE**

Comme tout un chacun, le passage d'une vie active, avec le statut qu'elle procure (ouvrier d'ESAT), à celle de retraité, peut parfois engendrer une fragilité pour les résidents, même si elle est désirée, parfois même fortement aspirée depuis plusieurs années. Ce passage délicat peut, en effet, générer de l'inquiétude renforcée par la nécessité de changer de lieu d'hébergement. Il conviendra donc d'anticiper ce passage en permettant aux usagers de se projeter sur ce nouveau lieu de vie.

Enfin, ce lieu doit favoriser le maintien du lien social entre la personne accueillie, sa famille, ses relations amicales et l'environnement extérieur. Ce qui revient à encourager chaque fois que possible des contacts délibérément ouverts en direction des différents membres de la famille.

### **PROPOSER UN RYTHME DE VIE ADAPTE.**

Les effets du vieillissement varient en fonction des individus et il faudra s'attacher à respecter le rythme de chacun, moduler les horaires, les personnaliser autant que possible.

Que ce soit par le projet personnalisé, par le souhait de proposer à tous les résidents l'accès à une palette d'activités diversifiées ou l'appui sur des activités en milieu ordinaire, la MAPHA Marguerite vise à une personnalisation forte de l'accompagnement, avec prise en compte de la personne et de ses demandes.

### **UN SUIVI MEDICAL EXTERNALISÉ PLUS INTENSE**

Avec l'âge, les besoins en accompagnement médical augmentent. Cela peut prendre la forme d'une augmentation des consultations chez les médecins généralistes ou spécialistes, des examens médicaux spécifiques, dentistes, des prises de médicaments, mais aussi du recours à du personnel paramédical (kinésithérapeute, infirmière, pédicure, podologue, etc.....).

## **5 - LES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

La Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale place la personne handicapée et sa famille au cœur du dispositif, et a pour objectif d'affirmer et de développer les droits et libertés individuelles des usagers des structures sociales et médico-sociales notamment :

Les outils de la loi 2002-2 en place et permettant de garantir l'exercice de ces droits sont : La Charte des Droits et Libertés, Le Conseil de la Vie Sociale, Le Livret d'Accueil, Le Contrat de Séjour, Le Règlement de Fonctionnement.

Le respect des droits de l'utilisateur se traduit également dans sa participation aux décisions qui le concernent :

- soit de façon individuelle dans le Projet Personnalisé
- soit de façon plus collective au gré de la vie dans l'établissement avec la mise en œuvre d'une dynamique qui est de nature à encourager leur expression et à promouvoir leur implication dans le fonctionnement de l'établissement

## **6 - LE PROJET PERSONNALISE**

Afin d'élaborer le projet de vie de la personne et les objectifs de l'accompagnement, un projet personnalisé est proposé à la personne dans les 6 mois qui suivent son admission.

Pour construire le projet de chaque personne, l'équipe s'attache à mieux connaître la personne, sa singularité au travers son histoire, ses habitudes de vie, ses envies et l'avenir dans lequel elle se projette. Pour cela, chaque personne accueillie bénéficie d'un référent dans l'équipe éducative qui coordonne les actions dans le cadre de son projet personnalisé.

Une réunion entre les professionnels du service permet de présenter la situation, de proposer les premières indications de suivi, de bilans et de rencontres avec les différents professionnels qui interviennent auprès de la personne. Le projet personnalisé est alors formalisé par les professionnels avec la personne, transmis à sa famille ou à son représentant légal en préalable d'une rencontre si elle est souhaitée.

Le référent a pour mission de mettre en œuvre le projet personnalisé de la personne accompagnée. Il en assure le suivi et vérifie qu'il est toujours en adéquation avec les besoins et les attentes de la personne. Tous les ans ou chaque fois que cela est nécessaire, le projet personnalisé de la personne accompagnée fait l'objet d'une analyse et évaluation.

## 7 - ORGANISATION

L'objectif principal de la MAPHA est de maintenir l'épanouissement de chaque personne, de répondre au mieux aux besoins individuels, de permettre à chacun de donner un sens à sa vie, de choisir une trajectoire qui lui soit personnelle et surtout de trouver une sérénité et un équilibre dans sa nouvelle vie de retraité.

Il s'agit pour chacun de trouver sa place dans son nouvel environnement social. Pour cela, il faut pouvoir lui proposer les conditions matérielles et relationnelles dans lesquelles il pourra exprimer ses désirs, ses goûts, ses joies et ses difficultés. Dans un souci permanent du respect de la personne et de son intimité, il est mis à disposition de chaque résidant une chambre type studio dans lequel il aura la possibilité de vivre seul ou en couple.

Le lever se fera de façon échelonnée afin de respecter le rythme de chacun. Un soutien de prise en charge dans les actes de la vie quotidienne et un soutien relationnel sont apportés à chaque résident, à sa demande.

Les encadrants assureront la mise en oeuvre des repas (petits déjeuners, déjeuners et diners), l'économat ainsi que l'entretien des espaces.

Les veilleurs du Foyer de Vie Pémartin assureront à 23 h à 6 h des rondes et pourront par leur présence à proximité, répondre à toutes les sollicitations et ainsi rassurer les résidents.

Afin de structurer le temps, mais aussi de maintenir les résidents dans une dynamique, différentes activités adaptées peuvent leur être proposées. Le départ en retraite ne doit pas signifier une fin de l'activité mais offrir à chacun la possibilité de continuer à s'investir dans des temps qui peuvent s'orienter vers le loisir. Ces activités seront personnalisées et organisées sur le site de Pemartin ou en lien avec des partenaires extérieurs (associations, club troisième âge, amicale, ..). Il importe de préciser ici que l'on ne parle pas d'activisme ou d'activités permanentes et soutenues, mais bien d'activités qui respectent le rythme et les aspirations de chacun. Il s'agira de trouver la bonne mesure entre le nécessaire besoin de tranquillité du résident et la nécessaire stimulation.

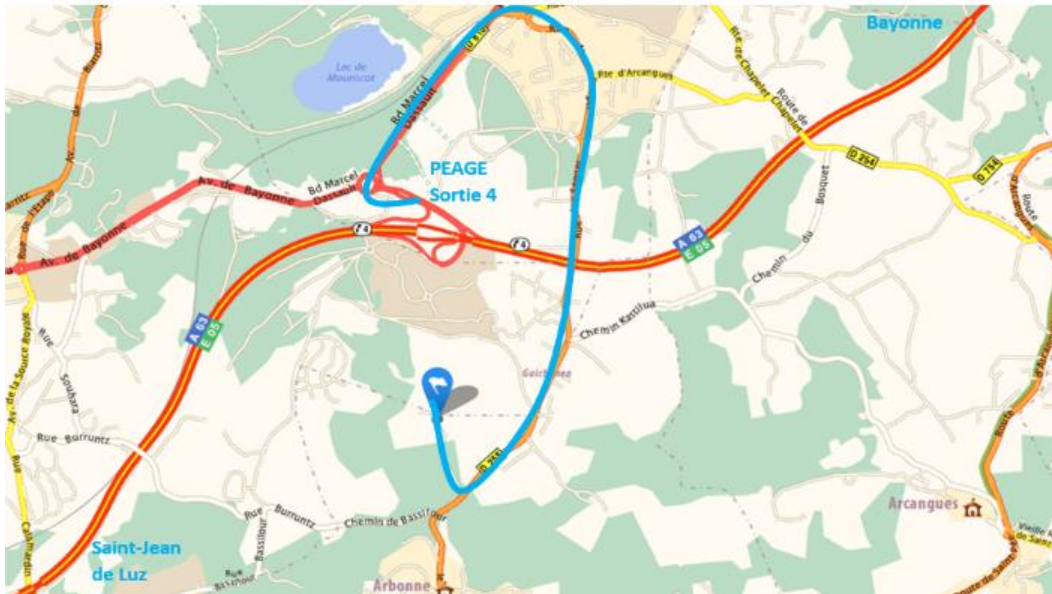
Enfin :

- Un partenariat solide dans le tissu associatif offre l'opportunité de participer à des animations qui sortent de l'ordinaire. Ancrés sur le Pays Basque, nos partenariats relèvent d'une volonté de s'inscrire dans l'environnement familial des résidents, leur permettant ainsi une meilleure inclusion citoyenne dans les dispositifs de droit commun.
- L'année est scandée par l'organisation des fêtes qui sont très attendues par les résidents : Carnaval, Fête d'Eté, Noël... Ces manifestations génèrent une synergie des différents ateliers qui œuvrent chacun dans leur domaine, de façon complémentaire pour que la fête soit complète et réussie.

## **8 - LE PARTENARIAT**

L'ouverture de l'établissement s'exprime par le travail de partenariat de la MAPHA dans divers domaines :

- Sports
- Loisirs
- Organismes de Séjours de Vacances
- Soins Esthétiques et/ou de confort à domicile
- Réseaux de Soins.
- Partenaires Professionnels
- Organismes de Formation



## L'APAJH Côte Basque – Sud des Landes

**Conseil d'administration** : 21 membres

Domaine Pémartin

64 210 ARBONNE

Tel : 05 59 41 95 66 – Fax : 05 59 41 87 92

[@ siege@apajh-cotebasque.com](mailto:siege@apajh-cotebasque.com) [www.apajh-cotebasque.com](http://www.apajh-cotebasque.com)

Budget, Compte administratif, Commissions de travail, suivi Ets, Création, évolution, etc.

### Foyer de Vie & FAM PEMARTIN

**Gestionnaire d'Etablissement** : Gaizka  
BRIERE

**Chefs de service** : A-Marie PEIGNEGUY  
& Florence LEON

**Cadre Administratif** : Stéphanie  
MENDIVÉ

Tel : 05 59 41 94 52 – 05 59 41 98 92

[@ secpm@apajh64-40.com](mailto:secpm@apajh64-40.com)

### ESAT & Foyer GURE NAHIA

**Gestionnaire d'Etablissement** :  
Caroline BIGET

**Cadre Administratif** : Corinne  
OLIVIER

Rte de St Pée – 64 210 ARBONNE

Tel : 05.59.41.94.92 - Fax 05.59.41.99.40

[@ accgn@apajh64-40.com](mailto:accgn@apajh64-40.com)

### ESAT Le Colombier

**Gestionnaire d'Etablissement** :  
Monique DARRIGADE

**Cadre Administratif** : Audrey DUPUY

1500, RN 117 – 40 390 BIAUDOS

Tel : 05.59.56.72.04 – Fax : 05.59.56.72.16

[@ secretLC@apajh64-40.com](mailto:secretLC@apajh64-40.com)

### MAPHA Marguerite

**Gestionnaire d'Etablissement** : Gaizka  
BRIERE

**Chefs de service** : A-Marie PEIGNEGUY &  
Florence LEON

**Cadre Administratif** : Stéphanie MENDIVÉ

Tel : 05 59 41 94 52 – 05 59 41 98 92

[@ secpm@apajh64-40.com](mailto:secpm@apajh64-40.com)